

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, tenue à l'heure ordinaire des séances du conseil le **10 septembre 2024 à 20 h**, sous la présidence de Madame Julie Lemieux, mairesse.

Sont présents les conseillers :
M. Steven Strong-Gallant
Mme Isabelle Paré
Mme Line Asselin
Mme Nicole Hémond
M. Sébastien Primeau
M. Willy Mouzon

Est absent le conseiller : M. Sébastien Primeau

Madame Jessica Mc Kenzie, directrice générale et greffière-trésorière, est présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

118-09-24

Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, Madame Julie Lemieux, mairesse, ouvre la séance du 10 septembre 2024 à 20 h 00.

119-09-24

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

ADMINISTRATION

1. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2024
2. Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière au volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale pour le projet de réfection des rues en gravier
3. Octroi d'un contrat de gré à gré pour des services professionnels liés à la conformité à la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (Loi 25)

GREFFE

LOISIRS ET CULTURE

FINANCES

4. Approbation des comptes payés et à payer
5. Dépôt du rapport des dépenses autorisées par les Responsables d'activité budgétaire
6. Autorisation de paiement pour l'acquisition d'un conteneur de rangement

RESSOURCES HUMAINES

7. Adoption de la Politique numéro 2024-02 sur la rémunération des employés municipaux
8. Modification des contrats des employés municipaux en conformité avec la Politique numéro 2024-02
9. Adoption de la Politique numéro 2024-03 de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail

GESTION DU TERRITOIRE

10. Approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale pour les modèles de résidences du Domaine Héritage-Nature (PAE RC-7)
11. Approbation de la cession aux fins de parcs ou de terrains de jeux pour l'opération cadastrale visant le lot numéro 2 398 943 (893, rue des Orioles)

CORRESPONDANCE

12. Dépôt de la correspondance reçue

POINTS D'INFORMATION

13. Affaires diverses

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	Absent	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

ADMINISTRATION

120-09-24

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2024

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2024 a été remise à chaque membre du Conseil au moins 72 heures avant la présente séance et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, une dispense de lecture est accordée.

IL EST RÉSOLU,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2024 soit approuvé tel que présenté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	Absent	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

121-09-24

Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière au volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale pour le projet de réfection des rues en gravier

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet Soutien concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze (12) mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le chargé de projet de la Municipalité, Monsieur Pierre Lambert, ingénieur et directeur de la direction de l'ingénierie et infrastructures de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil de la Municipalité autorise la présentation d'une demande d'aide financière au volet Soutien du PAVL.

QUE le conseil de la Municipalité confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur.

QUE le conseil de la Municipalité reconnaît qu'en cas de non-respect des modalités d'application en vigueur, l'aide financière sera résiliée.

QUE le conseil de la Municipalité certifie que Madame Jessica Mc Kenzie, directrice générale et greffière-trésorière, est dûment autorisée ou autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	Absent	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

122-09-24

Octroi d'un contrat de gré à gré pour des services professionnels liés à la conformité à la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (Loi 25)

CONSIDÉRANT QUE la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (Loi 25) a été sanctionnée le 22 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE cette loi vise à moderniser l'encadrement applicable à la protection des renseignements personnels dans diverses lois, dont la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, (RLRQ c. A-2.1);

CONSIDÉRANT QUE plusieurs tâches doivent être complétées par les organismes visés pour l'implantation de nouvelles règles de gouvernance et actions à prendre en matière de protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire bénéficier de services professionnels externes pour réaliser cet exercice de conformité à la Loi 25;

CONSIDÉRANT la participation de la Municipalité a un regroupement de municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, aux fins de partager l'expertise et les coûts des services professionnels;

CONSIDÉRANT l'appel de proposition effectué par le regroupement auprès de firmes spécialisées dans la conformité des organismes à la Loi 25;

ONSIDÉRANT les soumissions reçues et l'analyse de celles-ci;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02-190-00-429;

IL EST RÉSOLU,

QUE la soumission de l'entreprise Kéréon Inc. pour des services professionnels liés à la conformité à la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* soit acceptée selon les termes et conditions prévues et au coût de 15 030,00 \$ (taxes en sus).

QUE le coût total du contrat soit partagé, à parts égales, entre les municipalités faisant parties du regroupement.

QUE les demandes supplémentaires de la Municipalité soient autorisées et facturées selon le taux horaire prévu au contrat.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	Absent	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

GREFFE

LOISIRS ET CULTURE

FINANCES

Certificat de disponibilité de crédit

Je soussignée, Jessica Mc Kenzie, certifie par les présentes que la municipalité de Très-Saint-Rédempteur a les fonds nécessaires au paiement des dépenses décrites ci-dessous pour le mois de septembre 2024.

 Jessica Mc Kenzie, B. Sc. Urb.
 Directrice générale et greffière-trésorière

123-09-24

Approbation des comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles;

IL EST RÉSOLU,

QUE les comptes suivants soient approuvés et payés :

Comptes	Montant
Chèques nos C2400127 à C2400149	50 171,45 \$
Paiement AccèsD nos L2400183 à L2400208	94 759,87 \$
Salaires paiement direct nos D2400230 à D2400266	24 839,06 \$
Frais bancaires	845,16 \$
Total	170 615,54 \$

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	Absent	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Dépôt du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activité budgétaire

En vertu de l'article 7.3 du règlement numéro 260-2022 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activité budgétaire dans le cadre de la délégation du pouvoir de dépenser pour le mois d'août 2024.

124-09-24

Autorisation de paiement pour l'acquisition d'un conteneur de rangement

CONSIDÉRANT la nécessité de faire l'acquisition d'un conteneur de rangement pour les besoins actuels et futurs de la Municipalité en termes de sports et loisirs ainsi qu'en entretien et voirie;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement numéro 264-2022, la présente dépense en immobilisation peut être affectée au fonds de roulement;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Politique de capitalisation des immobilisations, la présente dépense peut être amortie sur dix (10) ans;

IL EST RÉSOLU,

QUE l'acquisition d'un conteneur de rangement du modèle RollUpBox 20 de l'entreprise Conteneurs Experts Inc. au coût de 6 324,73 \$ (taxes en sus) soit autorisée.

QUE la présente dépense en immobilisation soit financée à même un emprunt au fonds de roulement avec un terme de remboursement de dix (10) ans.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	Absent	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RESSOURCES HUMAINES

125-09-24

Adoption de la Politique numéro 2024-02 sur la rémunération des employés municipaux

CONSIDÉRANT les nombreuses exigences gouvernementales ainsi que les rôles et responsabilités grandissantes des Municipalités et leurs effets directs sur les employés municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut s'assurer de garder ses employés impliqués et engagés envers leur rôle et l'organisation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité tient à reconnaître, à leur juste valeur, l'expérience et la formation des employés municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire s'assurer de la compétitivité des salaires qu'elle offre aux employés municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut encadrer le processus de gestion de la rémunération des employés municipaux;

IL EST RÉSOLU,

QUE la Politique numéro 2024-02 sur la rémunération des employés municipaux soit adoptée.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	Absent	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

126-09-24

Modification des contrats des employés municipaux en conformité avec la Politique numéro 2024-02

CONSIDÉRANT le rapport d'élaboration de la structure salariale par poste réalisé et déposé par le service en ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines lors de sa séance du 26 août 2024;

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique numéro 2024-02 sur la rémunération des employés municipaux;

CONSIDÉRANT les actuels contrats de travail en vigueur avec les employés municipaux;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les contrats de travail des employés municipaux en conformité avec les modalités de la Politique numéro 2024-02;

IL EST RÉSOLU,

QUE les contrats de travail des employés municipaux soient modifiés en conformité avec les modalités de la Politique numéro 2024-02.

QUE les modifications des contrats de travail soient rétroactives au 1^{er} janvier 2024.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer la desdits contrats de travail révisés.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond		X
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	Absent	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

127-09-24

Adoption de la Politique numéro 2024-03 de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail

CONSIDÉRANT QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les normes du travail* (RLRQ, c. n-1.1) prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté une telle Politique le 12 mars 2019 (résolution numéro 76-03-19) et qu'une mise à jour s'impose à la suite de l'adoption de la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu du travail* (projet de loi 42);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail;

CONSIDÉRANT QU'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain;

IL EST RÉSOLU,

QUE la Politique numéro 2024-03 de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail soit adoptée.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	Absent	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

GESTION DU TERRITOIRE

128-09-24

Approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale pour les modèles architecturaux des résidences projetées dans le Domaine Héritage-Nature (PAE RC-7)

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation des 32 modèles architecturaux des résidences projetées dans le Domaine Héritage-Nature (PAE RC-7) a été déposée;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation du plan d'implantation type des résidences projetées dans le Domaine Héritage-Nature a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE l'article 200 du Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 158 prévoit que la construction d'une résidence est assujettie à l'approbation du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte, en partie, les objectifs et les critères du PIIA applicable à la zone RC-7;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa séance du 27 août 2024;

IL EST RÉSOLU,

QUE les cinq (5) modèles architecturaux des résidences suivants, qui ne créent pas un ensemble harmonieux et qui ne mettent pas en valeur le paysage naturel, soient refusés : Aria garage simple, Aria garage double, Fairac I, Fairac II et Nantes.

QUE les 27 modèles architecturaux des résidences suivants soient approuvés : Ancestral II, Ancestral III, Aris FH garage simple, Aris FH garage double, Beynac FH garage simple, Beynac FH garage double, Beynac 4CC garage double, Cergy FH, Charlotte FH, Chambord, Chamonix garage double, Chissay, Dorsay FH, Harmonia FH, Havre FH, Héritage FH, Newton, Queen Ann FH, Souverain, Vision Claridge II, Vision Queen Ann III, Vision Souverain I, Vision Souverain II, William I, William II, William FH garage simple et William FH garage double.

QUE les matériaux et les couleurs proposés pour les modèles architecturaux des résidences soient approuvés, à l'exception du revêtement de vinyle qui n'est pas autorisé en façade des résidences.

QUE les modèles architecturaux des résidences soient diversifiés à l'intérieur du projet, en évitant la répétition intégrale et systémique.

QUE l'implantation type des résidences projetées soit approuvée.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	Absent	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

129-09-24

Approbation de la cession aux fins de parcs ou de terrains de jeux pour l'opération cadastrale visant le lot numéro 2 398 943 (893, rue des Orioles)

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de lotissement pour la subdivision du lot numéro 2 398 943 au cadastre du Québec, localisé au 893, rue des Orioles a été déposée à la Municipalité (minute 2 734, dossier M28373-1-1rpl, daté du 21 février 2023, produit par Marie-Michèle Parent, arpenteur-géomètre);

CONSIDÉRANT QUE l'opération cadastrale vise à remplacer le lot numéro 2 398 943 pour créer les lots numéro 6 565 898 et 6 565 899;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 304 du règlement des Permis et certificats numéro 157, le Conseil a le choix d'exiger du propriétaire, pour la cession aux fins de parcs ou de terrains de jeux, une superficie de 10 % du terrain ou 10 % de la valeur du terrain, soit une partie de terrain et une partie en argent;

CONSIDÉRANT QUE la cession de terrains aux fins de parcs ou de terrains de jeux représenterait, soit une superficie de 725,76 mètres carrés, soit un montant de 10 570,00 \$ (valeur uniformisée 2024);

IL EST RÉSOLU,

QUE pour l'opération cadastrale visant le lot numéro 2 398 943, la cession aux fins de parcs ou de terrains de jeux soit exigée en argent, soit un montant de 10 570,00 \$.

QUE le montant en argent exigé soit versé dans le Fonds de parc de la Municipalité.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	Absent	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance déposée.

POINTS D'INFORMATION

Madame Julie Lemieux, mairesse, informe les citoyens sur les affaires diverses suivantes :

- Le prochain cocktail organisé par l'organisme Très-Saint-Rédempteur en action se tiendra le vendredi, 20 septembre prochain de 16 h 30 à 19 h 30 au Centre socioculturel.
- La formation « Héros en 30 » permettant de connaître les méthodes de réanimation cardiorespiratoires sera offerte au coût de 10 \$ le jeudi, 19 septembre à 18 h ou à 19 h. Communiquer avec la Municipalité pour vous inscrire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Julie Lemieux, mairesse, ouvre la période de questions à 20 h 15 et invite les personnes présentes à s'exprimer.

130-09-24

Levée de l'assemblée

Il est résolu de lever la séance à 20 h 31.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	Absent	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

La séance est levée à 20 h 31.

Julie Lemieux
Mairesse

Jessica Mc Kenzie, B. Sc. Urb.
Directrice générale et greffière-trésorière

Je soussignée, Julie Lemieux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Julie Lemieux
Mairesse